

1700 Fribourg

Les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
le mardi 13 juin 2017 à 15h00
au Congress Centre Kursaal Interlaken, Strandbadstrasse 44, 3800 Interlaken

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2016

2. Rapport du réviseur

3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2016

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe au 31 décembre 2016.

4. Distribution

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de distribuer un montant de CHF 0.55 par action à la date du 15 juin 2017, payable le 3 juillet 2017. Cette distribution sera effectuée au moyen de la réserve provenant d'apport en capital (agio), laquelle sera dissoute à cet effet à concurrence du montant nécessaire pour cette distribution, à savoir le nombre d'actions fois CHF 0.55.

5. Vote consultatif sur le Rapport de Rémunération pour l'exercice 2016

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'accepter le Rapport de Rémunération pour l'exercice 2016 (vote consultatif).

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2016 aux membres du Conseil d'administration suivants : Christian Wenger, Raymond Loretan, Antoine Hubert, Michel Reybier, Antoine Kohler et Cédric A. George. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2016 à Gilles Frachon en sa qualité de membre de la direction.

7. Elections statutaires - Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire individuellement Messieurs Christian Wenger, Raymond Loretan, Antoine Hubert, Michel Reybier, Antoine Kohler et Cédric A. George pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8. Election statutaires - Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire Monsieur Christian Wenger comme président du Conseil d'administration pour un nouveau mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

9. Elections statutaires - Comité de Nomination et de Rémunération

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire individuellement Messieurs Cédric A. George et Antoine Kohler comme membres du Comité de Nomination et de Rémunération pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. S'il est réélu, Monsieur Cédric A. George sera renommé Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

10. Elections statutaires - Organe de révision

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire pour l'exercice 2017 Berney & Associés SA Société Fiduciaire, Rue du Nant 8, 1207 Genève en tant que réviseur.

11. Election du Représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de réélire Me Jacques-Daniel Noverraz (c/o Etude DBC & Notaires – Chemin de Chantavril 3a – CH-1260 Nyon) comme Représentant indépendant pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

12. Modification de l'article 10 des statuts relatif au capital autorisé

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de modifier l'article 10 des statuts relatif au capital autorisé afin d'augmenter le capital autorisé et de prolonger le délai. Le Conseil d'administration serait ainsi autorisé jusqu'au 12 juin 2019 à augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 37'800'000, par l'émission d'un maximum de 7'560'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées.

Le Conseil d'administration propose en conséquence de modifier l'article 10 des statuts comme il suit:

Texte actuel:

Article 10 – Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé jusqu'au 28 juin 2017 d'augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 35'500'000.- par l'émission d'un maximum de 7'100'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.- chacune, entièrement libérées. Le conseil d'administration est également autorisé d'augmenter le capital-actions en application de la présente disposition durant une offre publique d'acquisition, soit en particulier de la publication d'une offre à la publication de son résultat.
(paragraphes 2, 3 et 4 inchangés)

Texte nouveau (modifications soulignées):

Article 10 – Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé jusqu'au 12 juin 2019 d'augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 37'800'000.- par l'émission d'un maximum de 7'560'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.- chacune, entièrement libérées. Le conseil d'administration est également autorisé d'augmenter le capital-actions en application de la présente disposition durant une offre publique d'acquisition, soit en particulier de la publication d'une offre à la publication de son résultat.
(paragraphes 2, 3 et 4 inchangés)

13. Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, de manière prospective, pour la période allant de la présente Assemblée générale ordinaire à l'Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2017, une rémunération totale maximale pour les membres du Conseil d'administration de CHF 305'000 et CHF 25'908 au titre de cotisations de sécurité sociale.

14. Rémunération de la Direction générale

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, de manière rétrospective pour l'exercice 2016, une rémunération totale maximale pour les deux membres de la Direction générale de la société de CHF 1'409'600 dont CHF 397'200 de salaire de base, CHF 422'700 de salaire variable, CHF 476'800 d'options sur actions et CHF 112'900 pour les cotisations de sécurité sociale, autres prestations et dépenses imprévues.

Cartes d'entrée

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 2 juin 2017 pourront exercer leur droit de vote. Tous les actionnaires inscrits au registre des actions au 22 mai 2017 recevront automatiquement une invitation par la poste. Ils pourront ainsi commander leur carte d'entrée jusqu'au 8 juin 2017 au plus tard auprès de Computershare Schweiz AG à Olten, au moyen du « Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale ordinaire » joint à l'invitation. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 23 mai 2017 et le 2 juin 2017 recevront la présente invitation et le « Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale » dès leur inscription au registre des actions. Seuls les actionnaires ou leurs représentants dûment autorisés en possession d'une carte d'entrée pourront assister à l'Assemblée générale. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 6 juin 2017 (inclus) au 13 juin 2017 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote, et les actionnaires ayant transféré des actions durant cette période sont priés d'en informer la Société. Les actionnaires n'ayant pas reçu la présente invitation et le bulletin d'inscription doivent contacter immédiatement leur banque ou intermédiaire financier s'ils désirent être inscrits au registre des actions.

Procuration

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une autre personne dûment autorisée par vous-même ou par le Représentant indépendant Me Jacques-Daniel Noverraz, Etude DBC & Notaires, Chemin de Chantavril 3a, 1260 Nyon, Suisse. Pour octroyer une procuration individuelle, veuillez remplir le « Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale ». Pour donner une procuration au Représentant indépendant, veuillez remplir le « Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale » et indiquer vos instructions de vote au verso. Le document correspondant doit être envoyé à Computershare Schweiz AG ou directement au Représentant indépendant dans l'enveloppe correspondante. Vous avez en outre la possibilité de donner des instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique par le biais de la plateforme électronique « Sherpany ». Veuillez suivre les instructions via www.sherpany.com/aevis.

Documentation

Le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe 2016, le rapport de rémunération (pages 55 à 61 du rapport annuel), ainsi que les rapports de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la Société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg ainsi que sur le site www.aevis.com. Chaque actionnaire peut en outre demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé.

Toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire doit être adressée au siège de la Société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg, à l'attention de Séverine Van der Schueren, CAO (svanderschueren@aevis.com).

Fribourg, le 23 mai 2017

Au nom du Conseil d'administration

Christian Wenger
Président

Raymond Loretan
Vice-président

